



# PROCES-VERBAL

## Comité Directeur

---

**Réunion du :** Vendredi 26 juin 2020

---

**Présidence :** M. MORACCHINI Jean-René

---

**Président Délégué :**

---

**Vice-Présidents :** MM SORBARA Michel - BASTERI Dominique -  
EMMANUELLI Antoine - SERPAGGI Philippe (Visioconférence)

---

**Trésorier :** M. PROFIZI Patrick

---

**Secrétaire Général :** M. MAGGIANI Francis

---

**Secrétaire Général Adjoint :** M. PETTINATO Joseph (Visioconférence)

---

**Membres :** Mmes PERI Jeanne - GARDELLA Sandra (Visioconférence) –  
MM RISTERUCCI Franck (Visioconférence) - PERFETTI Jean Claude –  
PELE Cédric - CASANOVA François - Pierre MARIOTTI - GRASSI Didier  
- ROMBALDI Antoine - AIROLA Jean-Luc

---

**Excusé (s) :** Dr ANTONINI Danielle

---

**Assiste(nt) :** MM SALADINI David (Directeur Administratif) - FONTANA  
Pierre

---

## Approbation du Procès-Verbal :

Le Comité Directeur procède à l'approbation du procès-verbal du 18 Mai 2020.

## Civilités :

Le Comité Directeur présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

- Jules BARTOLI ancien joueur et entraîneur du FC Bastelicaccia
- Pierre TOURNOIS ancien de la LCF

## Informations locales et nationales :

- Retour sur l'assemblée fédérale et sur la signature de la convention FFF-LFP adoptée à 82,33 % des voix.
- Notre ligue devait organiser les demi-finales nationales U17, annulées en raison du COVID, et reste prioritaire pour l'année prochaine.

## Validation des classements 2019-2020 et composition des poules 2020-2021 :

- Les classements séniors publiés sur le PV du 11 et 18 juin 2020 par la commission d'homologation sont validés
- Les classements jeunes U18 R1 et U16 R1 sont validés
- **Composition des poules séniors :**

- Régional 1 à 14 clubs :

- FC Balagne
- FC Bastelicaccia
- AS Casinca
- FJ Etoile Biguglia
- GFC Ajaccio 2
- Sud FC
- US Ghisonaccia
- SC Bocognano
- Gallia Lucciana 2
- AS Porto-Vecchio
- AS Furiani Agliani 2
- AS Nebbiu Conca D'Oru
- FC Bastia Borgo 2
- JS Bonifacio

- Régional 2 à 12 clubs :
  - AFA
  - SC Bastia 2
  - CA Propriano
  - FC Oriente
  - FC Costa-Verde
  - USC Corte 2
  - AS Casinca 2
  - AS Santa-Reparata
  - FC Eccica Suarella
  - FC Balagne 2
  - AS Capi Corsu (sous réserve de proposer un terrain pouvant accueillir la compétition)
  - AS Pieve di Lota
  
- Régional 3 à 10 clubs :
  - AS Cargèse
  - AS Antisanti
  - FJEB 2
  - Gallia Lucciana 3
  - US Vico
  - AS Casinca 3
  - Orsu Omessincu
  - EG Salines
  - US Ghisonaccia 2
  - AS Furiani Agliani 3
  
- Régional 4 :

L'expérience d'une R4 Sud composée de clubs civils et foot entreprise, ne s'étant pas révélée concluante, on revient à la formule classique d'un championnat foot entreprise et à une R4 régionale qui sera publiée lorsque la LCF aura reçu tous les engagements.

Le championnat Foot Entreprise sera géré par la Commission du Sud.

**IMPORTANT : à la fin de la saison 2020/2021, toutes les poules seront ramenées à 12 clubs, en fonction des règlements en vigueur.**

#### **Renouvellement des Commissions :**

Le Comité Directeur souligne le bon travail accompli par l'ensemble des Commissions à l'exception de la Commission des Finances qui mérite une attention particulière.

Le renouvellement des Commissions sera effectué après l'Assemblée Générale Elective prévue d'ici la fin de l'année.

## Fonds de solidarité national :

Un fonds de solidarité a été créé, à l'initiative des Présidents de Ligues, à hauteur de 10€ par licencié, dont 7€ de part Fédérale et 3€ Ligue.

Le nombre de licenciés est arrêté au 30 juin 2020 et les comptes clubs sont crédités en fonction d'une procédure communiquée aux clubs.

## Partenariat MDS :

Par courrier en date du 19 juin 2020, le Directeur de la MDS signifiait au service comptabilité de notre Ligue, une légère augmentation de la cotisation annuelle à compter du 1er juillet 2020, imputable à la compagnie d'assurance ALLIANZ, nous mettant ainsi devant le fait accompli.

Le Président de la Ligue faisait part de son total désaccord, et demandait de revenir aux anciens tarifs, dans la mesure où toutes les compétitions et les activités annexes ont été arrêtées le 9 mars et précisait qu'à l'heure où la Fédération et la Ligue participaient à un fonds national de solidarité envers les clubs, la MDS donnait un très mauvais signe.

Ce message a bien été compris par la MDS qui a résilié le contrat avec ALLIANZ, pour se rapprocher de la MAIF, avec des tarifs plus favorables.

De plus la MDS nous propose un partenariat et Pierre MARIOTTI membre du Comité Directeur, est chargé de donner suite à cette proposition.

## Reprise d'activité :

Pierre FONTANA présente un récapitulatif des préconisations de la FFF pour la reprise de l'activité :

- Autorisation de reprendre la pratique de manière normale sur le terrain dans les clubs, sans limitation d'effectif
- Respect des règles barrières hors du terrain et si l'organisation le permet, les conserver sur le terrain.
- Pas de rencontres amicales avec d'autres clubs
- Détections déconseillées

## Conseils :

- Reprise progressive afin de limiter les blessures à la suite d'un arrêt très long
- Respect des distances sur les exercices individuels

## Statut de l'arbitrage :

En raison de l'épidémie de COVID 19, et en application des mesures dérogatoires décidées par le COMEX le 3 avril, le Comité Directeur décide de ne pas pénaliser les clubs qui ne seraient pas en règle avec le statut de l'arbitrage, à l'issue de la saison 2019/2020.

## Situation du personnel :

La Ligue reprend l'ensemble de ses activités et le personnel est réintégré à temps plein à compter du 1er juillet 2020, avec mise en place de la journée continue du 1er Juillet au 30 Août.

La LCF est de nouveau ouverte au public.

## Statut rural :

Le statut rural est accordé pour la saison 2020/2021 à :

AS Santa Reparata ; AS Antisanti ; Orsu Omessincu ; Eccica Suarella ; FC U Niolu ; AS Venaco

## Renouvellement Groupement :

La LCF valide le groupement entre l'US Ghisonaccia et le FC Prunelli

## Courriers :

- Courrier de l'AJ Biguglia : Changement de nom validé « Football Jeunesse Etoile Biguglia » (FJEB) → Validé
- Demande d'accession du SC de Bastia en R1 → Refusée (la poule est complète à 14 clubs)
- Demande d'accession en R2 AS Capi Corsu → Validée
- Demande d'accession AS Pieve di Lota en R2 → Validée
- Demande d'accession en R3 EG Salines → Accession réglementaire
- Demande d'accession en R3 US Ghisonaccia → Validée
- Demande d'accession en R3 AS Furiani Agliani → Validée
- Demande d'accession en R2 FJEB → Refusée (poule complète ; noté en cas de place vacante)

- Demande d'intégration direct en R3 EC Bastiais → Refusée. Le comité directeur rappelle à M. Pierre PIERI qu'il est suspendu de toutes fonctions
- Courrier du FC Bastelicaccia : retrait de son équipe réserve → lu et noté

*L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance.*